

l'abandon de toutes les régies, une fois la guerre terminée, causera du chaos dans plusieurs domaines de l'économie domestique et désorganisera les relations économiques internationales du Canada; il affirme que, si l'on veut éviter l'inflation au Canada, il faudra maintenir de nombreuses régies sur les prix jusqu'à ce que la production des denrées de consommation ait augmenté sensiblement. Conséquemment, le Comité recommande que la légalité de ces régies après la guerre soit confirmée.

Programme fiscal.—Selon la recommandation du Comité, la politique financière, telle qu'adaptée à des fins de guerre, devrait être remaniée (même avant la fin de la guerre, si possible) de façon à stimuler l'initiative et encourager les placements de capitaux de la part des particuliers. Le Comité, faisant observer que les impôts actuels sur les bénéfices des compagnies, et particulièrement sur les surplus de bénéfices, tendent à refroidir l'enthousiasme et à décourager les placements et que l'attrait des bénéfices accélérerait la reconversion de l'industrie et du commerce, demande que la taxe sur les bénéfices des compagnies soit réduite et que la taxe sur les surplus de ceux-ci soit abolie le plus tôt possible. Pour encourager les projets de conversion de l'industrie, le Comité recommande en outre que les déboursés nécessités par les enquêtes et l'organisation préliminaire soient déduits du revenu imposable. En même temps, il reconnaît que la taxe personnelle est un moyen flexible et équitable d'assurer un revenu suffisant et suggère, puisque cette taxe atteint maintenant les petits revenus, que la taxe de vente payable par le consommateur soit révisée.

Placements d'Etat.—Le Comité réitère une recommandation déjà faite au Gouvernement qu'une Commission nationale d'exploitation analyse et évalue les propositions et les plans des projets de construction publiques de toutes sortes, dans le but de se créer une réserve de travaux publics utiles et afin que des programmes de construction d'importance variée puissent être lancés au besoin et sans délai.* Il insiste sur le fait que l'organisation exige du temps et qu'il faut procéder à une organisation préliminaire si l'on veut donner de l'emploi dans les travaux de construction au moment voulu.

Conservation et mise en valeur des ressources naturelles.—En soulignant l'importance des programmes à longue portée pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, le Comité recommande qu'une vaste exploration aérienne du Canada soit entreprise comme premier pas vers les mesures d'après-guerre et demande que les programmes de mise en valeur et de conservation des ressources naturelles soient organisés et exécutés sur une base régionale. La période de restauration, fait remarquer le Comité, se prêtera bien à l'application de mesures efficaces pour conserver et accroître ces ressources et qui créeront des occasions immédiates d'emploi, augmenteront le revenu national et maintiendront cette richesse nationale en productivité continue. Il recommande aussi l'intensification des recherches dans le domaine des forêts, des pêcheries et de la faune sauvage, des mesures pour encourager les recherches de minéraux et une révision soignée de la taxe minière.

Agriculture.—Le Comité est d'avis que le premier problème de l'agriculture au cours des premières années de l'après-guerre sera probablement de produire suffisamment de denrées pour nos propres besoins, aussi bien que pour ceux des régions dévastées à l'étranger, et demande que la responsabilité du Canada en matières de denrées alimentaires de secours soit tôt définie afin que les programmes domestiques puissent être mis en œuvre au bon moment. Il demande également que

* Le rapport du sous-comité sur les projets de construction d'après-guerre traite des attributions et de la juridiction de la commission proposée.